



OBJET

Les présentes lignes directrices visent à aider le personnel des conseils scolaires à élaborer des avis sur la protection de la vie privée pour des sites Web, ainsi que des formulaires (papier et électroniques), des courriels et des télécopies.

Les avis sur la protection de la vie privée expliquent la façon dont les renseignements personnels (c.-à-d., les renseignements pouvant permettre d'identifier une personne) seront traités lorsque des personnes interagissent avec un Conseil scolaire ou une école. De plus, les avis sur la protection de la vie privée garantissent aux intervenantes et intervenants internes et externes que les renseignements personnels et confidentiels qu'ils fournissent à un Conseil scolaire ou une école seront traités de manière appropriée. Un avis sur la protection de la vie privée doit être affiché sur tous les sites Web, les formulaires papier et électroniques, les télécopies et les courriels qui recueillent des renseignements personnels dans une forme identifiable — c'est-à-dire des renseignements qui sont personnels et qui peuvent être utilisés pour identifier une personne.

Exemples de renseignements personnels : nom, date de naissance, âge, sexe, origine ethnique, numéro d'assurance sociale, carte d'identité d'une patiente ou d'un patient/médecin, numéro d'employée ou d'employé, photo, empreinte vocale, empreinte digitale, adresse/numéro de téléphone/courriel du domicile, formation scolaire, transactions financières, antécédents médicaux, antécédents criminels ou professionnels ou tout autre numéro ou symbole identificateur ou toute particularité identifiante assignée à une personne.

Les conseils scolaires doivent documenter leur position sur l'utilisation des avis sur la protection de la vie privée au sein de leur Conseil scolaire afin de sensibiliser le personnel à leurs responsabilités face au recueil, à l'utilisation, à la divulgation et à la conservation des renseignements personnels et confidentiels. À cette fin, les présentes lignes directrices sont mises en œuvre pour s'assurer que les renseignements contenus dans les avis sur la protection de la vie privée sont exacts et conviennent au Conseil scolaire ou à l'école.

Survol

La protection de la vie privée est une préoccupation importante des élèves, des parents, du personnel des conseils scolaires, des bénévoles et des fournisseurs de services. Le manque de transparence à l'égard de l'utilisation et de la divulgation des renseignements personnels ainsi que de la sécurité de leurs renseignements personnels est l'une de ces préoccupations.



La *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (LAIMPVP) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS) régissent les conditions dans lesquelles les conseils scolaires ou les écoles peuvent recueillir, utiliser et divulguer des renseignements personnels et la manière dont il faut informer les personnes lorsqu'un Conseil scolaire ou une école recueille de tels renseignements.

Les écoles, les conseils scolaires recueillent et utilisent des renseignements personnels pour de nombreuses et diverses raisons. Il est donc impossible d'élaborer un seul avis de protection de la vie privée pour toutes les circonstances dans lesquelles des renseignements personnels peuvent être recueillis, utilisés et divulgués. Le présent document vise à informer le personnel des conseils scolaires et des écoles au sujet des différents types d'avis de protection de la vie privée qui peuvent être inclus dans des circonstances particulières.

Le but de la collecte des renseignements déterminera le type de l'avis de protection de la vie privée dont vous avez besoin. Par exemple, pour un formulaire très simple ou un site Web qui fournit uniquement de l'information, un avis général sur la protection de la vie privée peut suffire. Toutefois, pour les formulaires et les sites Web exigeant que les utilisatrices et les utilisateurs fournissent des renseignements personnels, il faut s'assurer que les exigences de la LAIMPVP ou de la LPRPS sont respectées. Les présentes lignes directrices fournissent un exemple d'un avis de protection de la vie privée à partir duquel les conseils scolaires et les écoles peuvent élaborer un avis de protection de la vie privée qui convient à leur situation. Le présent document comprend un exemple d'un avis de protection de la vie privée pour montrer à quoi peut ressembler un avis de protection de la vie privée complet.

L'inclusion d'un avis de protection de la vie privée est aussi une considération très importante. Des lignes directrices sur l'inclusion d'un avis de protection de la vie privée sur un formulaire, une télécopie et un site Web sont incluses.

Définition

Les avis de protection de la vie privée décrivent les responsabilités d'une école et d'un Conseil scolaire à l'égard de la collecte, de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation des renseignements personnels et confidentiels afin d'informer les personnes à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation. Le paragraphe 28(2) de la LAIMPVP stipule ce qui suit : « Nul ne doit recueillir des renseignements personnels pour le compte d'une institution à moins d'y être autorisé expressément par une loi, ou à moins que ces renseignements servent à l'exécution de la loi ou soient nécessaires au bon exercice d'une activité autorisée par la loi. » Le paragraphe 29(2) de la LAIMPVP stipule ce qui suit : « Si des renseignements personnels sont recueillis pour le compte d'une institution, la personne responsable informe au moyen d'un avis le particulier concerné par les renseignements des faits suivants :

- a) l'autorité légale invoquée à cette fin;
- b) les fins principales auxquelles doivent servir ces renseignements personnels;
- c) le titre, adresse et numéro de téléphone d'affaires d'une ou d'un fonctionnaire ou d'une employée ou d'un employé de l'institution qui peut renseigner la personne au sujet de cette collecte. »



De plus, les présentes lignes directrices recommandent que, dans la mesure du possible, les conseils scolaires et les écoles incluent également les renseignements suivants :

- où/comment les renseignements seront entreposés;
- la période de conservation;
- qui utilisera les renseignements;
- qui aura accès aux renseignements.

Lignes directrices

- L'avis de protection de la vie privée doit être inséré à l'endroit où on demande à une personne de fournir des renseignements.
- L'élaboration d'un avis de protection de la vie privée pour un site Web n'est pas chose facile. Le résultat final doit aider les utilisatrices et les utilisateurs à comprendre quels renseignements sont recueillis à leur sujet et la façon dont ils seront utilisés. En outre, l'avis de protection de la vie privée doit tenir compte des pratiques organisationnelles actuelles du Conseil scolaire ou de l'école, ainsi que de la façon dont le site Web fonctionne d'un point de vue technique.
- Les avis de protection de la vie privée doivent apparaître chaque fois que des renseignements personnels au sujet d'une personne identifiable sont saisis ou enregistrés. Toutes les données recueillies doivent être requises pour chaque personne auprès desquelles elles sont recueillies.
- Un Conseil scolaire ou une école peuvent utiliser des renseignements personnels uniquement dans la mesure où cela est nécessaire pour permettre au Conseil scolaire ou à l'école d'effectuer l'activité pour laquelle les renseignements ont été recueillis d'une manière raisonnable.
- Les avis de protection de la vie privée doivent être imprimés sur chaque formulaire de collecte, sur support papier ou électronique, et sur un document distinct ou de présentation qui explique la façon de remplir le formulaire, le cas échéant.
- Les avis de protection de la vie privée ne doivent pas être ombragés, et la force de corps doit permettre aux personnes ayant une vision moyenne de lire facilement l'avis. De préférence, la force de corps devrait être la même que celle utilisée pour le reste du formulaire.
- L'avis de protection de la vie privée doit être placé au haut du formulaire (avant la collecte de tout renseignement) ou au bas du formulaire, juste au-dessus de la signature.
- Les renseignements personnels doivent être conservés pour une période d'au moins un an après leur utilisation. S'ils sont conservés plus longtemps pour respecter la période de conservation, alors la période la plus longue des deux doit être indiquée sur le formulaire.
- Lorsqu'on élabore un avis sur la protection de la vie privée, il faut inclure l'expertise du secteur de la technologie de l'information, de la coordonnatrice ou du coordonnateur de l'accès à l'information/la protection de la vie privée du Conseil scolaire, la ou le gestionnaire des documents du Conseil scolaire, le personnel des communications et le personnel du secteur du programme. Si cela est possible, demandez à des conseillères ou conseillers juridiques de participer au processus. Toute cette expertise réunie permettra de s'assurer de ce qui suit :



- les pratiques sont conformes à la LAIMPVP ou à la LPRPS;
- les besoins du programme sont respectés et les processus de la TI sont compris.
- Nommez une personne (peut-être du service des communications) qui sera responsable de la rédaction. Ainsi, le groupe peut se concentrer sur le contenu, et on peut éviter « la rédaction en comité ».
- Examinez la possibilité de remettre l'avis final sur la protection de la vie privée à la conseillère ou au conseiller juridique du Conseil scolaire et, le cas échéant, au service des communications avant de le mettre au point et de l'afficher sur votre site Web. Songez à faire examiner l'avis de protection de la vie privée par le Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée.

Élaboration d'un avis de protection de la vie privée pour un site Web

- Avant d'élaborer un avis de protection de la vie privée pour un Conseil scolaire ou une école, examinez la façon dont le site Web est utilisé (p. ex., pour diffuser de l'information statique, offrir des points d'entrée personnalisés, effectuer des fonctions visant à recueillir des renseignements personnels); songez à la clientèle cible et à la mesure à laquelle elle est informée sur la façon dont fonctionne les sites Web; et examinez les opérations techniques de votre site (p. ex., les témoins utilisés, le cas échéant, et les données qui sont saisies automatiquement).
- Les sites Web changent constamment pour ce qui est du nouveau contenu et de la fonction. Songez à examiner régulièrement l'avis de protection de la vie privée pour vous assurer qu'il est toujours approprié.
- Un lien vers l'avis de protection de la vie privée doit être fourni sur chaque page du site Web.
- Les intervenantes et intervenants des conseils scolaires ou des écoles sont informés sur les questions touchant à la protection de la vie privée; par conséquent, songez à mettre en évidence l'avis de protection de la vie privée sur la page d'accueil. C'est une pratique qui est de plus en plus utilisée par les organisations des secteurs privé et public afin de montrer leur engagement envers la protection de la vie privée des utilisatrices et des utilisateurs.
- Si les utilisatrices et les utilisateurs peuvent effectuer des transactions sur le site (par exemple, remplir un formulaire ou une demande), fournissez un lien vers l'avis général sur la protection de la vie privée du site Web. Vous pouvez également créer un avis précis sur la protection de la vie privée touchant l'utilisation et le caractère officiel de l'information à recueillir sur le formulaire, comme ce serait le cas pour les transactions sur papier avec les intervenantes et intervenants.
- Un bon avis de protection de la vie privée pour un site Web contient de nombreuses parties. Chaque partie aborde des préoccupations précises des utilisatrices et des utilisateurs ou des aspects précis des renseignements personnels qui peuvent être recueillis, selon la façon dont le site Web est structuré et utilisé, ainsi que selon la façon dont les utilisatrices et les utilisateurs utilisent le site.
- Utilisez le tableau ci-dessous pour déterminer les parties que vous devez inclure dans votre avis sur la protection de la vie privée. Vous remarquerez qu'un bon nombre des parties conviendront à la plupart des sites. Ces parties sont marquées d'un crochet.
- En utilisant cette liste de vérification, vous pouvez vous assurer que l'avis de protection de la vie privée du Conseil scolaire tient compte de la façon dont le site est utilisé et de ses pratiques de fonctionnement.



Parties clés d'un avis de protection de la vie privée pour un site Web

Lesquelles des situations suivantes s'appliquent à votre site Web?		Élaborez votre propre avis de protection de la vie privée en utilisant ces modèles.
Vous affichez principalement des renseignements et avez besoin d'un avis général sur la protection de la vie privée.	☒	Avis généraux sur la protection de la vie privée
Vous recueillez automatiquement des statistiques d'utilisation.	☒	Renseignements recueillis et sauvegardés automatiquement
Votre site est surveillé aux fins de protection.	☒	Sécurité
Votre site fournit des liens vers d'autres sites.	☒	Protection de la vie privée et liens vers d'autres sites
Votre site permet aux visiteuses et aux visiteurs de soumettre des renseignements par le biais de courriels et de formulaires électroniques.	☐	Renseignements recueillis dans les courriels et les formulaires électroniques
Votre site permet des transactions (p. ex., des formulaires et des demandes en ligne) où des renseignements personnels sont introduits dans un système d'enregistrement de votre organisation.	☐	Transactions où les renseignements entrent dans un système d'enregistrement
Les utilisatrices et les utilisateurs peuvent s'informer au sujet de la personne à contacter pour obtenir des renseignements concernant votre politique de protection de la vie privée.	☒	Obtention de renseignements supplémentaires

Avis généraux sur la protection de la vie privée pour un site Web

Les sites Web peuvent fournir une première impression du Conseil scolaire ou de l'école. Une politique générale de protection de la vie privée, présentée clairement, peut rassurer les utilisatrices et les utilisateurs et les convaincre que les renseignements recueillis à leur sujet seront traités d'une manière appropriée. Les avis généraux sur la protection de la vie privée sont adéquats pour les sites qui n'affichent que de l'information — où les utilisatrices et les utilisateurs naviguent, font des recherches et téléchargent de l'information à partir du site. Les avis généraux sur la protection de la vie privée doivent être écrits en langage clair et indiquer aux utilisatrices et aux utilisateurs, le cas échéant, les renseignements qui sont recueillis lorsqu'ils visitent le site. Si le site n'utilise pas de témoins ou d'autres outils pour recueillir de l'information sur les utilisatrices et les utilisateurs, il est sage de le stipuler dans l'avis général sur la protection de la vie privée. Voici deux exemples d'un avis « général » sur la protection de la vie privée.

Exemple n° 1 :

Nous nous engageons à respecter le droit à la vie privée de nos visiteuses et de nos visiteurs. Cette page résume les pratiques et la politique de protection de la vie privée du site Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE/DE L'ÉCOLE).

Nous ne recueillons pas automatiquement auprès de vous des renseignements personnels tels que votre nom, votre numéro de téléphone, ou encore votre adresse municipale ou électronique. Nous en prenons connaissance uniquement si vous nous les communiquez volontairement, normalement en communiquant avec nous par courrier électronique ou en vous inscrivant dans une section protégée du site.



Tout renseignement personnel que vous nous divulguez est protégé aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. Cela signifie qu'au point de collecte des données personnelles, on vous signifiera que certains de vos renseignements personnels sont recueillis, on vous dira pourquoi et l'on vous informera de votre droit d'accéder à ces renseignements.

Ce site Web n'utilise pas de « témoins » ni aucun autre moyen de recueillir des renseignements à votre sujet ou au sujet de votre ordinateur sans vous en informer. (Un « témoin » est un fichier qu'un site Web installe sur le disque dur de votre ordinateur, généralement à votre insu, pour connaître vos habitudes de navigation sur le site Web.)

Exemple n° 2 :

Nous vous remercions de visiter le site Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE/DE L'ÉCOLE) et de vous familiariser avec notre politique de protection de la vie privée. Notre politique de protection de la vie privée est claire : Nous ne recueillerons pas de renseignements personnels à votre sujet lorsque vous visitez notre site Web, à moins que vous ne choisissiez de nous fournir ces renseignements.

Nous n'utilisons normalement pas de « témoins » pour retracer la façon dont nos visiteuses et nos visiteurs utilisent le site. Avant d'activer des « témoins » pour faciliter vos transactions, nous vous en informerons.

Voici comment nous traitons les renseignements au sujet de votre visite de notre site : (INSÉRER LES REMARQUES APPROPRIÉES).

Renseignements recueillis et sauvegardés automatiquement

Souvent, les sites Web recueillent systématiquement des renseignements au sujet des visiteuses et des visiteurs dans le but d'évaluer l'achalandage sur le site et son utilisation. Les conseils scolaires disposent peut-être des capacités techniques pour recueillir des renseignements et prendre ultérieurement d'autres mesures pour identifier les gens (p. ex., examiner les adresses de protocole Internet (IP) statique qui peuvent être liées à des personnes en particulier).

Les avis de protection de la vie privée doivent indiquer clairement les renseignements que vous recueillez automatiquement. Mais avant tout et par-dessus tout, votre avis doit préciser si vous avez l'intention de rendre ces renseignements identifiables ou de les utiliser à des fins statistiques seulement.

Si le site Web d'un Conseil scolaire ou d'une école site utilise des témoins, l'avis de protection de la vie privée doit indiquer la façon dont il les utilise (p. ex., des témoins persistants ou des témoins volatils.)

Exemple n° 1 :

Voici un exemple d'un simple avis de protection de la vie privée qui tient compte du fait que l'on n'utilise pas une adresse IP pour relier l'activité à une personne en particulier.

Le site Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE/DE L'ÉCOLE) utilise un logiciel qui reçoit et enregistre l'adresse IP de l'ordinateur qui est entré en communication avec notre site Web.

Nous n'essayons pas d'établir de lien entre ces adresses IP et l'identité des personnes qui visitent notre site.

Exemple n° 2 :

Vous pouvez être plus précis au sujet du type de renseignements qui sont recueillis automatiquement pendant la visite du site Web, comme dans l'exemple suivant.



Si, pendant votre visite, vous ne faites qu'explorer le site Web, lire des pages ou télécharger des renseignements, le site Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE/DE L'ÉCOLE) recueillera et sauvegardera automatiquement certains renseignements au sujet de votre visite. Ces renseignements ne permettent pas de vous identifier personnellement. Les renseignements suivants sont les seuls que nous recueillons et sauvegardons automatiquement au sujet de votre visite :

- le domaine Internet (par exemple, « xconseilscolaire.ca » si vous utilisez un compte d'accès Internet privé) et l'adresse IP (une adresse IP est un nombre qui est automatiquement assigné à votre ordinateur lorsque vous naviguez sur le Web) avec laquelle vous accédez à notre site Web;
- le type de navigateur et de système d'exploitation utilisé pour accéder à notre site;
- la date et l'heure de votre entrée sur notre site;
- les pages que vous consultez;
- si vous accédez au site de (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE/L'ÉCOLE) à partir d'un autre site Web, l'adresse de ce site Web.

Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE/DE L'ÉCOLE) utilise ces renseignements dans le but d'améliorer le site Web aux yeux des visiteuses et des visiteurs. Nous voulons en savoir davantage sur le nombre de visiteuses et de visiteurs que nous accueillons et la technologie utilisée par ceux-ci. Nous n'enregistrons pas de renseignements au sujet de personnes identifiables et de leurs visites.

Exemple n° 3 :

Les adresses IP ne permettent pas toutes de retracer une personne. L'avis suivant tient compte de ce fait.

Lorsque vous visitez le site Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE), le serveur Web recueille automatiquement un nombre limité de renseignements qui sont essentiels au fonctionnement et à la sécurité de notre site Web et des autres sites Web hébergés sur le serveur. Certains de ces renseignements (p. ex., le type de navigateur) ne permettent pas de vous identifier. D'autres, comme votre nom de domaine Internet ou votre adresse IP, peuvent vous identifier selon les normes de nommage respectées par votre fournisseur de services Internet.

Exemple n° 4 :

L'avis suivant reconnaît que des renseignements personnels peuvent être recueillis sans être utilisés pour identifier une personne. Il repose sur le vocabulaire du « Privacy Preferences Project » (P3P) du Consortium du Web. Une norme P3P n'est pas encore terminée. Compte tenu de sa nature technique, ce type d'avis peut convenir davantage à un groupe d'utilisatrices et d'utilisateurs bien informés.

Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE/DE L'ÉCOLE) enregistre les requêtes http sur notre serveur. Ces registres saisissent les renseignements concernant l'ordinateur, la navigation et le parcours de navigation, comme l'adresse IP d'origine (p. ex., 204.41.227.10) d'une agente ou d'un agent demandant un URL et l'adresse électronique de la visiteuse ou du visiteur du site si ce dernier l'a incluse dans son navigateur. Ces données sont utilisées sous une forme ne permettant pas d'identifier l'utilisatrice ou l'utilisateur aux fins d'amélioration du site Web et d'administration du système.

Les renseignements enregistrés ne sont pas divulgués à l'extérieur du personnel de (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) ou des personnes engagées à contrat pour effectuer les mises à jour des composants du serveur Web. Ces registres sont archivés en permanence à titre de matière première. Les utilisatrices et les utilisateurs du serveur ne peuvent consulter, retirer ou modifier les registres.



Une utilisatrice ou un utilisateur peut se demander qui a accès aux renseignements recueillis, tel qu'il est souligné ci-dessus. Il serait peut-être approprié d'inclure des renseignements concernant les situations où la LAIMPVP et la LPRPS peuvent permettre la divulgation de renseignements que l'on peut rendre identifiables. En outre, même si les renseignements sont censés être utilisés à l'interne, il peut arriver que les conseils scolaires soient tenus par la loi de remettre les dossiers. Il faut informer les utilisatrices et les utilisateurs de cette possibilité.

Pour ces questions, il est prudent de consulter la conseillère ou le conseiller juridique du Conseil scolaire pour s'assurer que l'avis de protection de la vie privée reflète fidèlement la pratique actuelle ou la pratique probable dans un avenir prochain.

Exemple n° 5 :

L'exemple suivant indique clairement que personne n'aura accès aux renseignements personnels, sauf dans les cas où le Conseil scolaire est tenu de divulguer les renseignements.

Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) enregistre votre visite et consigne les renseignements suivants à des fins statistiques : l'adresse de votre serveur; le nom de domaine de premier niveau à partir duquel vous accédez à L'Internet (par exemple, .gov, .com, .ca, .org, etc.); le type de fureteur que vous utilisez; la date et l'heure de votre entrée sur le site; les pages que vous avez consultées et les documents que vous avez téléchargés; et l'adresse Internet précédente à partir de laquelle vous avez accédé directement au site.

Nous n'identifierons pas les utilisatrices et les utilisateurs ou leurs activités de navigation, sauf lorsqu'une loi de l'Ontario ou du Canada l'exige ou si nous sommes tenus de produire ces renseignements aux fins de poursuite judiciaire.

Les témoins sont une méthode courante de recueillir des renseignements au sujet des utilisatrices et des utilisateurs. Si votre site utilise des témoins, vous devez être explicites à propos de ce qui suit :

- la façon dont vous utilisez les témoins;
- la durée pendant laquelle le témoin résidera sur leur ordinateur;
- la façon dont l'utilisatrice ou l'utilisateur peut rejeter le témoin ou désactiver cette fonction.

Exemple n° 6 :

L'exemple suivant a été examiné par le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta et on l'utilise actuellement sur le site Web de Travel Alberta. Il stipule que des témoins sont utilisés. Il décrit ce qu'est un témoin et la façon dont on l'utilise sur le site. Il décrit également la façon dont une utilisatrice ou un utilisateur peut désactiver le témoin. Enfin, il indique clairement la durée pendant laquelle le témoin résidera sur l'ordinateur de l'utilisatrice ou de l'utilisateur.

Ce site Web utilise des « témoins ». Les témoins sont de petits fichiers d'information qui sont distribués aux fureteurs Web afin de vous aider lorsque vous visitez à nouveau le site ou une zone précise du site. Le témoin utilisé ici conserve des renseignements sur la session ou, plus précisément, sur les options sélectionnées pour déterminer votre itinéraire. Si l'utilisation de témoins vous préoccupe, vous pouvez modifier les paramètres de votre fureteur Web afin qu'il n'accepte pas les témoins ou qu'il affiche un avertissement lorsque des témoins sont utilisés. Les témoins ne sont pas conservés sur le site, mais ils résident sur votre ordinateur et sont automatiquement supprimés par votre fureteur après une période de 28 jours.



Exemple n° 7 :

L'exemple suivant explique plus clairement la façon dont les témoins sont utilisés sur le site. Dans ce cas-ci, le témoin expire 30 minutes après la dernière modification apportée à celui-ci.

Nous activons les « témoins » uniquement pour notre base de données consultable « Foire aux questions » (FAQ), et ce, seulement pour la caractéristique qui vous permet de vous inscrire pour être informé lorsqu'une question est modifiée. Un témoin est un petit fichier texte qui est envoyé dans votre fureteur – avec une page Web – lorsque vous accédez à un site Web. Votre fureteur ne retournera les renseignements recueillis par ce témoin qu'au domaine à partir duquel il a été envoyé. Aucun autre site ne peut le demander.

Dans le cas de notre base de données consultable FAQ, le témoin nous aide à nous souvenir de vous lorsque vous demandez d'être informé d'un changement à une question. Si vous choisissez de désactiver les témoins, vous pouvez tout de même demander d'être informé lorsqu'une question est modifiée, mais vous devrez entrer votre adresse électronique pour chaque question pour laquelle vous souhaitez être informé. Le témoin expirera 30 minutes après la dernière modification apportée à celui-ci. Ce délai d'expiration ne supprime pas le témoin de votre ordinateur, mais il le rend invalide et nous ne pouvons plus l'utiliser. Aucun autre site Web ne peut en aucun cas utiliser ce témoin. Si vous souhaitez le supprimer (ou supprimer tout autre témoin), vous devez consulter les fichiers d'aide de votre logiciel puisqu'il s'agit d'une fonction de votre fureteur Web.

Exemple n° 8 :

Il peut aussi être utile d'informer les gens au sujet des répercussions de la désactivation du témoin, comme dans l'exemple suivant.

(NOM DU SITE WEB DU CONSEIL SCOLAIRE) n'utilise pas de témoins persistants (jetons persistants qui transmettent l'information entre l'ordinateur de l'utilisatrice ou de l'utilisateur et le serveur). Nous utilisons des témoins volatils (jetons qui demeurent actifs uniquement jusqu'à ce que vous quittiez le fureteur) pour rendre l'utilisation du site plus conviviale. Nous NE conservons PAS de base de données sur les renseignements obtenus à partir de ces témoins.

Nous utilisons des témoins pour les raisons suivantes :

- Pour vous permettre de gagner du temps lorsque vous remplissez des formulaires. Lorsque vous quittez votre fureteur, le témoin est supprimé de votre ordinateur.
- Pour maintenir une relation entre l'image et le bon lien, le programme qui affiche les bannières au bas de certaines de nos pages utilise un témoin volatil. Lorsque vous quittez le fureteur, le témoin est supprimé de votre ordinateur.

Vous pouvez choisir de ne pas accepter ces témoins et d'utiliser le site quand même, mais cela peut vous prendre plus de temps car vous devrez inscrire les mêmes renseignements à plusieurs reprises, et le fait de cliquer sur les bannières ne vous amènera pas vers le bon lien. Consultez la rubrique d'aide de votre logiciel fureteur pour obtenir des directives sur le processus de désactiver les témoins.

Sécurité

Les sites Web des conseils scolaires et des écoles sont généralement surveillés pour assurer la sécurité du système. Votre avis de protection de la vie privée doit contenir une déclaration liée à cette activité.



Exemple n° 1 :

L'exemple suivant avise la lectrice ou le lecteur de la tenue de registres d'utilisation et de la manière d'accéder à ceux-ci. Il indique également la durée pendant laquelle les registres sont conservés.

Pour veiller à la sécurité du site et à ce que le service demeure à la disposition de tous les utilisateurs et utilisatrices, le système informatique de (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) utilise un logiciel qui surveille la transmission des données sur le réseau pour déceler toute tentative non autorisée de télécharger ou de modifier des renseignements sur le serveur ou de causer d'autres dommages.

À l'exception des enquêtes policières autorisées, aucune autre tentative n'est faite pour identifier les utilisatrices et les utilisateurs ou leurs habitudes d'utilisation.

Protection de la vie privée et liens vers d'autres sites Web

L'un des avantages du Web est la capacité d'établir des liens vers d'autres renseignements. Presque tous les sites Web des conseils scolaires contiennent des liens vers les sites d'autres organisations et organismes, ainsi que vers des sites gouvernementaux et non gouvernementaux. Dans ces cas, l'avis de protection de la vie privée doit informer l'utilisatrice ou l'utilisateur que la politique de protection de la vie privée des autres sites qu'il visite peut être différente.

Exemple n° 1 :

L'exemple suivant indique que les conseils scolaires ne sont pas responsables de la politique de protection de la vie privée des autres sites liés par des hyperliens. Il encourage également les utilisatrices et les utilisateurs à lire la politique de protection de la vie privée des sites qu'ils visitent.

Le présent site Web contient des liens vers d'autres sites. Nous ne sommes pas responsables du contenu et des pratiques de protection de la vie privée des autres sites Web. Nous vous encourageons à examiner la politique de protection de la vie privée et les avis de non-responsabilité de chaque site, ainsi qu'à prendre vos propres décisions concernant l'exactitude, la fiabilité et la justesse du matériel et des renseignements consultés.

Exemple n° 2 :

Parfois, un site peut aviser l'utilisatrice ou l'utilisateur qu'il quitte le site. Si c'est le cas, l'exemple suivant informe l'utilisatrice ou l'utilisateur que le Conseil scolaire et l'école ne peuvent être tenus responsables des pratiques des sites liés par des hyperliens, mais qu'il sera avisé avant de quitter votre site.

Notre site Web contient de nombreux liens vers d'autres sites. Avant que vous ne quittiez le site Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE), une page vous informant que vous quittez notre serveur apparaîtra. Une fois que vous avez sélectionné un lien vers un autre site, la politique de protection de la vie privée du nouveau site s'applique. Vous devriez prendre connaissance de la politique de protection de la vie privée et des avis de non-responsabilité du nouveau site où vous allez.



Renseignements recueillis dans les courriels et les formulaires électroniques

La plupart des sites Web des conseils scolaires et des écoles permettent à l'utilisatrice ou à l'utilisateur d'envoyer un courriel à un membre du personnel de la division (p. ex. « rétroaction » au webmestre). De nombreux sites contiennent également des formulaires que les utilisatrices et les utilisateurs peuvent remplir pour obtenir de plus amples renseignements, s'inscrire à une liste d'envoi ou de diffusion, ou joindre un groupe de discussion.

Dans presque tous ces cas, des renseignements personnels sont recueillis. L'avis de protection de la vie privée doit indiquer clairement la façon dont ces renseignements seront utilisés, si et comment ils seront conservés et à qui (et sous quelle forme) ils peuvent être divulgués.

Il est également bon d'aviser la personne que, bien que les renseignements fournis seront protégés une fois qu'ils auront atteint votre site, l'Internet n'est pas entièrement sécuritaire et vous ne pouvez pas garantir que les renseignements seront protégés pendant leur transmission vers votre site.

Exemple n° 1 :

Dans l'exemple suivant, on décrit l'utilisation des renseignements personnels soumis. On décrit également qui a accès à ces renseignements.

Si vous joignez un groupe de discussion en ligne de (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE), il se peut que nous vous demandions de nous fournir volontairement des renseignements personnels, comme votre nom et votre adresse électronique, pour nous aider à administrer efficacement le groupe de discussion. Dans certains cas, nos groupes de discussion s'adressent aux membres seulement et, à ce titre, le grand public n'y a pas accès. Nous vous indiquerons si vous vous joignez à un groupe de discussion fermé (limité) ou ouvert (public).

Tout renseignement personnel que vous fournissez ne sera divulgué à personne à l'exception du personnel de (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) qui en a besoin (p. ex., pour répondre à votre demande).

Exemple n° 2 :

L'exemple suivant explique que les courriels sont traités de la même manière que les lettres envoyées à votre organisation.

Si vous choisissez de nous fournir des renseignements personnels — en envoyant un courriel ou en remplissant un formulaire contenant vos renseignements personnels et en nous le transmettant par le biais de notre site Web — nous utilisons ces renseignements pour répondre à votre message et nous aider à obtenir l'information que vous avez demandée.

Nous traitons les courriels de la même manière que nous traitons les lettres envoyées à (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE). Nous partageons les renseignements que vous nous fournissez avec une autre division du Conseil scolaire uniquement si votre demande concerne cette division.

En outre, nous ne créons pas de profils individuels avec les renseignements que vous nous fournissez, et nous ne remettons ces derniers à aucune organisation privée. Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) ne recueille pas de renseignements aux fins de marketing commercial.



Exemple n° 3 :

L'exemple suivant avise les utilisatrices et les utilisateurs que les renseignements qu'ils fournissent peuvent ne pas être sécurisés pendant la transmission à votre site.

Les messages envoyés par Internet peuvent être interceptés. Si vous préférez ne pas envoyer de renseignements personnels par Internet, vous pouvez utiliser un autre moyen de communication comme le télécopieur ou le courrier ordinaire. Pour obtenir des précisions, veuillez composer le (NUMÉRO DE TÉLÉPHONE) de (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE).

Transactions où les renseignements entrent dans un système d'enregistrement

De plus en plus de conseils scolaires utilisent l'Internet pour effectuer des transactions avec les intervenantes et intervenants, et des renseignements personnels protégés par la LAIMPVP et la LPRPS seront recueillis. Dans ces cas, il est bon d'effectuer une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP).

Dans les cas où la collecte traditionnelle de renseignements sur papier est complétée ou remplacée par des formulaires électroniques offerts sur un site Web, les règlements de la LAIMPVP et de la LPRPS continuent de s'appliquer.

Dans les situations où un avis est requis dans le monde papier, le principe général est qu'un avis équivalent est requis dans le monde électronique. À l'étape de la collecte de renseignements, vous devriez avoir un lien adéquat vers l'avis de protection de la vie privée.

Dans ces cas, comme avec les pratiques courantes en matière de prestation de services qui ne font pas appel à l'Internet, la LAIMPVP et la LPRPS imposent des restrictions sur les renseignements qui peuvent être recueillis.

Les visiteuses et les visiteurs d'un site Web aiment aussi savoir pendant combien de temps leurs renseignements personnels sont conservés.

Exemple n° 1 :

Dans l'exemple suivant, l'avis de protection de la vie privée contient une référence générique à la LAIMPVP et à la LPRPS. L'exemple indique également, en règle générale, la façon dont les renseignements seront utilisés et pendant combien de temps ils seront conservés.

Les renseignements fournis sur la présente demande servent à déterminer l'admissibilité au programme CASA pour les élèves autistes en vertu de l'article _____ de la Loi sur l'éducation et seront conservés pendant _____. Si vous avez des questions concernant la collecte de ces renseignements, veuillez communiquer avec (titre d'une personne) au sein des Services à l'enfance en difficulté, à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué.

Exemple n° 2 :

Nous recueillons ces renseignements personnels afin de déterminer et de vérifier votre admissibilité aux programmes destinés à l'enfance en difficulté, conformément au paragraphe 170(1) de la *Loi sur l'éducation*. Vos renseignements personnels sont protégés par les dispositions sur la protection de la vie privée de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et seront conservés pendant _____. Si vous avez questions concernant la collecte de ces renseignements, vous pouvez communiquer avec (titre d'une personne) au sein des Services à l'enfance en difficulté au (indicatif régional) (numéro de téléphone).



Exemple n° 3 :

Tout renseignement personnel que nous vous demandons de nous fournir par le biais de notre site Web est recueilli conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale ou la protection de la vie privée* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*. Nous ne recueillons que les renseignements qui sont requis pour exploiter le site Web et vous fournir le matériel demandé. Les renseignements sont utilisés uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins conformes. De plus, nous ne conservons les renseignements que pendant la période nécessaire à la réalisation des objectifs pour lesquels ils ont été recueillis ou pendant un an, selon la période la plus courte.

Obtention de renseignements supplémentaires

Certaines utilisatrices et certains utilisateurs ont peut-être des préoccupations ou des questions au sujet de la politique de protection de la vie privée du Conseil scolaire. Par conséquent, c'est une bonne idée d'inclure de l'information au sujet de la personne avec laquelle les utilisatrices et les utilisateurs peuvent communiquer s'ils ont des questions.

Voici deux exemples de simples énoncés que vous pouvez utiliser à la fin de votre avis de protection de la vie privée pour aider les utilisatrices et les utilisateurs qui ont peut-être des questions.

Exemple n° 1 :

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des politiques décrites ci-dessus ou au sujet du site Web de notre Conseil scolaire en général, veuillez communiquer avec nous :

- Par courriel : (ADRESSE ÉLECTRONIQUE)
- Par téléphone : (NUMÉRO DE TÉLÉPHONE)
- Par télécopieur : (NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR)

Exemple n° 2 :

Si, en tout temps, vous avez des questions au sujet de notre politique de protection de la vie privée, veuillez en informer la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'accès à l'information/la protection de la vie privée du Conseil scolaire par courriel à (ADRESSE ÉLECTRONIQUE).

Si vous ne souhaitez pas envoyer votre demande par courriel, vous pouvez l'envoyer par la poste à l'adresse suivante : (INSÉRER ADRESSE POSTALE).

Exemples d'un avis de protection de la vie privée pour des sites Web

Voici deux exemples d'un avis de protection de la vie privée qui ont été élaborés pour répondre aux besoins de sites particuliers. Ils sont inclus pour vous donner une idée de la façon dont on peut rassembler différentes parties d'un avis de protection de la vie privée pour former un avis cohérent et facile à lire.

Exemple n° 1 :

Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) a conçu ce site à titre de ressource pour les personnes qui souhaitent obtenir de l'information au sujet de (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE). Nous nous sommes engagés à offrir à nos visiteuses et nos visiteurs un site Web qui respecte leur vie privée. La présente page résume les pratiques et la politique de protection de la vie privée sur les sites Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE).



Nous ne recueillons pas automatiquement auprès de vous des renseignements personnels tels que votre nom, votre numéro de téléphone ou votre adresse électronique. Nous en prenons connaissance uniquement si vous nous les communiquez volontairement, normalement en communiquant avec nous par courrier électronique ou en vous inscrivant dans une section protégée du site.

Tout renseignement personnel que vous nous divulguiez est protégé aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. Cela signifie qu'au point de collecte des données personnelles, on vous signifiera que certains de vos renseignements personnels sont recueillis, on vous dira pourquoi et l'on vous informera de votre droit d'accéder à ces renseignements.

Nous utilisons un logiciel qui reçoit et enregistre l'adresse IP de l'ordinateur qui est entré en communication avec notre site Web. Nous n'essayons pas d'établir de lien entre ces adresses IP et l'identité des personnes qui visitent notre site.

Nous n'utilisons normalement pas de « témoins » pour retracer la façon dont nos visiteuses et nos visiteurs utilisent le site. Avant d'activer des « témoins » pour faciliter vos transactions, nous vous en informerons.

Les renseignements concernant les visiteuses et les visiteurs ne sont divulgués à personne à l'exception du personnel de (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) qui a besoin des renseignements, par exemple, pour répondre à une demande.

Le présent site Web contient des liens vers d'autres sites. Nous ne sommes pas responsables du contenu et des pratiques de protection de la vie privée des autres sites Web. Nous vous encourageons à examiner la politique de protection de la vie privée de chaque site et à prendre vos propres décisions concernant l'exactitude, la fiabilité et la justesse du matériel et des renseignements consultés.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la présente politique ou si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'administration de (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE), veuillez visiter notre site Web à www.xxxxxxxx ou communiquer avec nous :

- Par courriel : [Adresse électronique]
- Par téléphone : [(Indicatif régional) Numéro de téléphone]
- Par télécopieur : [(Indicatif régional) Numéro de télécopieur]

Exemple n° 2 :

Engagement envers la protection de la vie privée

Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) respecte la vie privée de ses intervenantes et intervenants. Nous nous engageons à ne jamais divulguer vos renseignements personnels (c.-à-d., votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone, votre adresse électronique) à toute personne qui n'est pas employée ou embauchée à contrat par nous pour vous offrir un service. Nous utiliserons ces renseignements dans le seul but de mieux vous servir.

De temps à autre, le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) peut, avec votre permission, vous envoyer des renseignements qui pourraient vous être utiles. Si vous préférez ne pas recevoir ce type de renseignements dans l'avenir, veuillez nous en informer (voir ci-dessous) et nous supprimerons votre nom de notre liste d'envoi.



Renseignements recueillis par le biais de l'Internet

Lorsque vous visitez le site Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE), le serveur Web recueille automatiquement un nombre limité de renseignements qui sont essentiels au fonctionnement et à la sécurité de notre site Web et des autres sites Web hébergés sur le serveur. Certains de ces renseignements (p. ex., le type de fureteur) ne permettent pas de vous identifier. D'autres, comme votre nom de domaine Internet ou votre adresse IP, peuvent vous identifier selon les normes de nommage respectées par votre fournisseur de services Internet. Vous pouvez vous renseigner au sujet de ses politiques et de ses pratiques à cet égard.

Les messages envoyés par Internet peuvent être interceptés. Si vous préférez ne pas nous envoyer de renseignements personnels par Internet, veuillez appeler le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) au (indicatif régional) (numéro de téléphone, poste.).

Témoins

Ce site Web utilise des « témoins ». Les témoins sont de petits fichiers d'information qui sont distribués aux fureteurs Web afin de vous aider lorsque vous visitez à nouveau le site ou une zone précise du site. Le témoin utilisé ici conserve des renseignements sur la session ou, plus précisément, sur les options sélectionnées pour déterminer votre itinéraire. Si l'utilisation de témoins vous préoccupe, vous pouvez modifier les paramètres de votre fureteur Web afin qu'il n'accepte pas les témoins ou qu'il affiche un avertissement lorsque des témoins sont utilisés. Les témoins ne sont pas conservés sur le site, mais ils résident sur votre ordinateur et sont automatiquement supprimés par votre fureteur après une période de 28 jours.

D'autres renseignements personnels que nous pouvons recueillir et la façon dont nous les utilisons

Tout renseignement personnel que nous vous demandons de nous fournir par le biais de notre site Web est recueilli conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale ou la protection de la vie privée* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*. Nous ne recueillons que les renseignements qui sont requis pour exploiter le site Web et vous fournir le matériel demandé. Les renseignements sont utilisés uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins conformes. De plus, nous ne conservons les renseignements que pendant la période nécessaire à la réalisation des objectifs pour lesquels ils ont été recueillis. (Indiquez tout renseignement ici). Les renseignements sont recueillis, sauvegardés et utilisés sous une forme ne permettant pas d'identifier les personnes.

Liens vers d'autres sites Web

Le présent site Web contient des liens vers d'autres sites Web ayant trait à l'éducation. Nous ne sommes pas responsables des pratiques de protection de la vie privée des autres sites Web que vous visitez après celui du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE).

Des questions?

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des politiques décrites ci-dessus ou au sujet de notre site Web en général, veuillez communiquer avec nous :

- Par courriel : [ADRESSE ÉLECTRONIQUE]
- Par téléphone : [(INDICATIF RÉGIONAL) NUMÉRO DE TÉLÉPHONE]
- Par télécopieur : [(INDICATIF RÉGIONAL) NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR]



Exemple n° 3 :

Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) s'est engagé à respecter votre vie privée et à protéger vos renseignements personnels. Le présent avis de protection de la vie privée explique les pratiques actuelles de gestion des renseignements de nos sites Web.

La gestion des renseignements personnels par le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) est régie par la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (LAIMPVP), la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS) et la *Loi sur l'éducation*.

Types de renseignements recueillis lorsque vous visitez nos sites Web

Lorsque vous visitez le site Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) ou que vous téléchargez des renseignements à partir de celui-ci, nos serveurs recueillent automatiquement des renseignements aux fins de surveillance de l'achalandage et d'établissement de statistiques. Les renseignements sont analysés en vue de déterminer les tendances, les problèmes de performance et les façons d'améliorer le site. Voici quelques exemples de ces types de renseignements :

- l'adresse du protocole Internet (IP) des ordinateurs qui sont utilisés;
- les dates et les heures des visites à notre site;
- le système d'exploitation ainsi que le type et la version du navigateur utilisé pour accéder à nos sites;
- les pages consultées;
- le nom des fichiers demandés.

De plus, nous pouvons utiliser l'adresse IP pour traiter toute menace potentielle à la sécurité.

Que ce passe-t-il lorsque vous transmettez des renseignements personnels en ligne au (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE)?

Si vous choisissez de nous fournir volontairement des renseignements personnels par courrier électronique, comme votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone ou votre adresse électronique, afin que nous puissions donner suite à une demande, nous utiliserons ces renseignements pour répondre à votre question précise.

Si vous préférez nous écrire, veuillez envoyer votre lettre à :

- Gestionnaire de l'accès à l'information/des documents
NOM DU CONSEIL SCOLAIRE
Adresse, téléphone, adresse électronique, télécopieur

Est-ce que le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) utilise des « témoins »?

Un « témoin » est un petit fichier texte qu'un site Web installe sur le disque dur de votre ordinateur pour recueillir des renseignements au sujet de vos activités sur le site ou pour faciliter l'utilisation de certaines fonctions du site. Le témoin transmet ces renseignements à l'ordinateur du site Web lorsque vous visitez le site. Si vous ne voulez pas que des témoins soient sauvegardés sur votre ordinateur, vous pouvez régler votre navigateur afin qu'il vous informe lorsqu'un site Web tente d'installer un « témoin » sur votre ordinateur. Pour obtenir des directives sur la manière de procéder, consultez les fichiers d'aide de votre navigateur Web.

Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) utilise/n'utilise pas de témoins sur son site Web public. (Dans l'affirmative, indiquez pourquoi et quand.)



Est-ce que le site Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) comprend des liens vers d'autres sites Web?

Certains de nos sites Web comprennent des liens vers d'autres sites Web qui sont créés et tenus à jour par d'autres organisations des secteurs public ou privé. Ces liens sont fournis uniquement à titre d'information et de commodité. Lorsque vous sélectionnez un lien vers un autre site Web, vous quittez le site Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE), et les politiques de sécurité et de protection de la vie privée de ce site s'appliquent. Vous devriez prendre connaissance des avis de protection de la vie privée des autres sites afin de comprendre la façon dont les renseignements personnels sont traités.

Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) se dégage de toute responsabilité, quelle qu'elle soit, relativement aux liens avec ces sites Web, leur exploitation ou leur contenu (incluant le droit d'afficher de tels renseignements), ainsi que relativement à l'information, à l'interprétation, aux commentaires ou aux opinions exprimés dans l'un ou l'autre de ces sites Web. Toute observation ou demande de renseignements au sujet de ces sites Web doit être adressée à l'organisation concernée pour laquelle le site Web en question est exploité. On encourage les élèves à consulter leurs parents avant de sélectionner un lien vers un autre site Web.

Exactitude du contenu

Ces renseignements sont fournis à titre de service au public. Bien que nous nous efforcions de faire en sorte que l'information soit à jour et exacte, des erreurs surviennent parfois. Nous ne pouvons donc pas garantir que l'information est exacte. Dans la mesure du possible, les lecteurs doivent vérifier l'information avant de s'en servir.

Avec qui puis-je communiquer pour obtenir d'autres renseignements au sujet de la protection de la vie privée sur ce site?

Les questions ou les commentaires concernant cet avis peuvent être dirigés vers la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'accès à l'information/la protection de la vie privée de (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE), par téléphone au (indicatif régional, numéro de téléphone, poste), par courriel à (adresse électronique) ou par télécopieur au (numéro de télécopieur).

Exemple n° 4 :

Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) respecte la vie privée des visiteuses et des visiteurs de son site Web. Les renseignements personnels sur l'Internet sont protégés de la même manière qu'ils le sont dans tous les autres moyens de communication et d'interaction. Le personnel doit respecter les politiques rigoureuses qui protègent la confidentialité de tout renseignement personnel permettant d'identifier une personne, comme les noms, les adresses électroniques et les numéros de téléphone. L'utilisation de témoins est strictement interdite, sauf pour fournir des données servant à déterminer l'efficacité du site Internet à répondre aux besoins en matière d'information ou de services. Les seuls renseignements personnels permettant d'identifier une personne qui sont recueillis par suite de l'utilisation du site Web du Conseil scolaire proviennent des commentaires, des suggestions ou des questions soumis par le biais d'un formulaire de rétroaction ou d'un courriel électronique. Le Conseil scolaire ne vendra, ne louera ni ne divulguera aucun renseignement personnel à des tiers.



Exemple n° 5 :

Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) s'est engagé à offrir à notre personnel, nos élèves et nos visiteuses et nos visiteurs des sites Web qui respectent leur vie privée. La présente page résume les pratiques et la politique de protection de la vie privée de tous les sites Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE). Les sites Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) ne recueillent pas automatiquement vos renseignements personnels, comme votre nom, votre numéro de téléphone ou votre adresse électronique. Ces renseignements ne sont recueillis que si vous les fournissez volontairement en communiquant avec nous par courriel ou par l'entremise d'un formulaire en ligne. Tous les renseignements personnels que vous nous fournissez sont gérés conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* ou à la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*. Cela signifie qu'au point de collecte des données personnelles, on vous signifiera que certains de vos renseignements personnels sont recueillis, on vous dira pourquoi et l'on vous informera de votre droit d'accéder à ces renseignements. Certains sites Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) peuvent recueillir plus de renseignements personnels que ceux décrits ici, et ils comprendront des politiques de protection de la vie privée supplémentaires. Le cas échéant, veuillez lire ces politiques de protection de la vie privée.

Renseignements recueillis automatiquement par le biais de l'Internet

Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) enregistre les requêtes http sur son serveur. Ces registres saisissent les renseignements concernant l'ordinateur, la navigation et le parcours de navigation.

Certains des renseignements recueillis ne permettent pas de vous identifier. D'autres, comme votre nom de domaine ou votre adresse IP, peuvent permettre de vous identifier, selon les normes de nommage respectées par votre fournisseur de services Internet.

Vous pouvez vous renseigner auprès de celui-ci pour connaître ses politiques et ses pratiques.

Bien que nous ne tentions nullement d'associer à l'identité des visiteuses et des visiteurs les renseignements saisis, nos logiciels repèrent les éléments suivants :

1. Le domaine Internet et l'adresse IP de l'ordinateur par lequel vous accédez à notre site Web;
2. Le type de navigateur et le système d'exploitation utilisés pour accéder à notre site;
3. La résolution de l'écran de votre moniteur;
4. La date et l'heure de votre entrée sur notre site;
5. Les pages que vous consultez;
6. Dans le cas où vous auriez accédé au site Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) par un autre site Web, l'adresse de ce site Web.

Ces renseignements nous permettent d'améliorer notre site car ils nous indiquent le nombre de visiteuses et de visiteurs qui l'ont consulté, ainsi que les habitudes de consultation des visiteuses et des visiteurs et le type de technologie qu'ils utilisent. Nous ne retraçons ni n'enregistrons les renseignements sur les visiteuses et les visiteurs ou leurs visites du site. Les renseignements concernant les visiteuses et les visiteurs ne sont divulgués à personne à l'exception du personnel de (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) qui a besoin des renseignements, par exemple, pour répondre à une demande.



Témoins

Un témoin est un petit fichier texte qui est envoyé dans votre fureteur lorsque vous accédez à un site Web. Votre fureteur retourne les renseignements recueillis par ce témoin au domaine à partir duquel il a été envoyé. Bien que nous n'utilisions pas normalement de témoins pour retracer la façon dont nos visiteuses et nos visiteurs utilisent le site, des témoins peuvent être utilisés, le cas échéant, pour vous aider à remplir des formulaires ou retracer votre utilisation des sites. La durée pendant laquelle le témoin réside dans votre ordinateur est fonction de la configuration précise des sites particuliers que vous visitez. Si l'utilisation de témoins vous préoccupe, vous pouvez consulter les fichiers d'aide du logiciel de votre fureteur pour obtenir des renseignements sur la façon de désactiver les témoins. Si vous souhaitez supprimer les témoins dans votre ordinateur, consultez les fichiers d'aide de votre fureteur pour obtenir des directives sur la façon de procéder.

Témoins utilisés sur certains sites

Un certain nombre de sites Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) (comme celui que vous regardez présentement) utilisent un contenu dynamique. Ces pages utilisent deux témoins précis pour déterminer les paramètres du site que vous visitez. Ces jetons sont interprétés par votre fureteur comme étant CFIDE et CFTOKEN. Ces témoins ne recueillent et ne soumettent aucun renseignement sur les utilisatrices et les utilisateurs qui visitent le site.

Sécurité

Pour veiller à la sécurité du site, le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) utilise un logiciel qui surveille la transmission des données sur le réseau pour déceler toute tentative non autorisée de télécharger ou de modifier des renseignements sur le serveur ou de causer d'autres dommages. À l'exception des enquêtes policières autorisées, aucune autre tentative n'est faite pour identifier les utilisatrices et les utilisateurs ou leurs habitudes d'utilisation.

Vie privée et liens vers d'autres sites

Les sites Web du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) peuvent contenir des liens vers d'autres sites. Nous ne sommes pas responsables du contenu et des pratiques de protection de la vie privée des autres sites Web. Nous vous encourageons à examiner la politique de protection de la vie privée et les avis de non-responsabilité de chaque site, ainsi qu'à prendre vos propres décisions concernant l'exactitude, la fiabilité et la justesse du matériel et des renseignements consultés.

Renseignements recueillis dans les courriels et les formulaires électroniques

Si vous choisissez de nous fournir des renseignements personnels — en envoyant un courriel ou en remplissant un formulaire contenant vos renseignements personnels et en nous le transmettant par le biais de notre site Web — nous utilisons ces renseignements pour répondre à votre message et nous aider à obtenir l'information que vous avez demandée. Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) ne recueille pas de renseignements aux fins de marketing commercial ou de distribution à des organisations privées.

Les messages envoyés par Internet peuvent être interceptés. Si vous préférez ne pas envoyer de renseignements personnels par Internet, vous pouvez utiliser un autre moyen de communication comme le télécopieur ou le courrier ordinaire.

Transactions où les renseignements entrent dans un système d'enregistrement

Lorsque les renseignements personnels fournis entrent dans un système d'enregistrement, ceux-ci sont recueillis conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) recueille, crée et gère des renseignements aux fins d'admission, d'inscription et d'autres activités directement reliées à ses programmes d'éducation. Les renseignements recueillis ne sont conservés que pendant la période nécessaire à la réalisation des objectifs pour lesquels ils ont été recueillis.



Obtention de renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la présente politique ou si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'administration de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée et de la Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé, communiquez avec la coordonnatrice ou le coordonnateur du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE).

Liens

Coordonnatrice ou coordonnateur de l'accès à l'information/la protection de la vie privée du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE)

Lignes directrices de l'avis de protection de la vie privée pour le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE)

Énoncé de politique

Dans le cours normal de son exploitation, le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) génère et recueille une quantité importante de renseignements confidentiels concernant le personnel actuel et ancien, les élèves et les parents, ainsi que les opérations du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE). La présente politique vise à promouvoir la protection des renseignements confidentiels et le contrôle d'accès à ceux-ci, à prévenir la divulgation par inadvertance des renseignements confidentiels et à protéger la vie privée des personnes ainsi que l'intégrité et la réputation du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE). L'objectif premier de la présente politique est de veiller à ce que le conseil scolaire ne divulgue aucun renseignement confidentiel par inadvertance.

L'accès aux renseignements confidentiels détenus par le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) ainsi que la divulgation de ceux-ci doivent être autorisés, appropriés, nécessaires et dans un but clairement défini. Aucun renseignement ne doit être fourni à quiconque n'a pas le droit d'accéder aux renseignements personnels sans le consentement écrit de la personne concernée.

Modalités d'utilisation du site Web

L'énoncé suivant peut servir à l'élaboration de l'avis de protection de la vie privée d'un site Web.

Exemple n° 1 :

Le présent site Web est tenu à jour par le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) à titre de service public aux élèves, aux parents, au personnel et aux visiteuses et aux visiteurs du site provenant de la communauté et d'ailleurs. Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) ne peut garantir que tous les renseignements sont à jour ou exacts. Les utilisatrices et les utilisateurs du site Web doivent vérifier tous les renseignements avant de s'en servir. Le (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) se réserve le droit de changer ou de modifier les modalités, les conditions et les avis qui régissent votre utilisation du site Web. Votre utilisation continue de ce site Web signifie que vous acceptez ces modalités, ces conditions et ces avis.

Ce site Web ne peut en aucun cas être considéré comme un véhicule de communication, qu'il s'agisse d'un courrier électronique ou d'un système de messagerie électronique, pour signifier un avis juridique au (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) ou à ses organismes, officiers, employées et employés, agentes et agents ou représentantes et représentants à l'égard de requêtes existantes ou potentielles ou de causes d'action déposées à l'encontre du (NOM DU CONSEIL SCOLAIRE) ou de ses organismes, officiers, employées et employés, agentes et agents ou représentantes et représentants.



Exemple d'un avis de protection de la vie privée – Formulaires

L'avis pour l'autorisation de recueillir des renseignements personnels sur des formulaires papier et électroniques doit inclure ce qui suit :

- But de la collecte de renseignements – pourquoi avez-vous besoin de ces renseignements personnels?
- Quelle loi nous autorise à recueillir ces renseignements?
- À quel endroit les renseignements seront-ils conservés?
- Pendant combien de temps les renseignements seront-ils conservés?
- Qui utilisera les renseignements?
- Comment ou pourquoi utilisera-t-on les renseignements?
- Avec qui peut-on communiquer pour obtenir des réponses aux questions concernant cette collecte de renseignements?
- Qui obtiendra des copies de ces renseignements personnels?

Voici deux exemples d'un avis de protection de la vie privée que l'on peut utiliser sur les formulaires (électroniques et papier). Ils ont été élaborés pour répondre aux besoins précis de sites particuliers. Ils sont inclus pour vous donner une idée de la façon dont on peut rassembler différentes parties d'un avis de protection de la vie privée pour former un avis cohérent et facile à lire.

Exemple n° 1 :

Déclaration en vertu de la LAIMPVP (corps minimum – 8 points) :

Les renseignements personnels demandés sur ce formulaire sont recueillis selon la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée et seront protégés en vertu de cette loi. Ils seront utilisés dans le but de (préciser la façon dont sont utilisés les renseignements recueillis, conformément à [PRÉCISER LA LOI ET LES ARTICLES DE LA LOI – c.-à-d., *Loi sur l'éducation*, article _____]). Veuillez adresser les questions ayant trait à cette collecte de renseignements à : (poste, adresse complète et numéro de téléphone d'affaires de la personne-ressource).

Exemple n° 2 :

Autorisation pour la collecte des renseignements :

Ces renseignements sont recueillis dans le cadre des responsabilités du Conseil scolaire, telles qu'énoncées dans l'article ou les articles _____ de la *Loi sur l'éducation* et de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. Les renseignements seront utilisés à des fins éducatives et seront conservés dans le Dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève pendant cinq ans après l'obtention de son diplôme ou la fin de ses études, à moins qu'ils ne soient retirés autrement en vertu de la *Loi sur l'éducation*. Les renseignements seront utilisés par la direction d'école, la ou le titulaire de classe et le personnel du bureau central de la division de l'éducation de l'enfance en difficulté aux fins de _____. Les questions ayant trait à la collecte de ces renseignements doivent être adressées à la direction d'école.

Copies : 1. DSO 2. Parent (sur demande)



Exemple d'un avis de protection de la vie privée – Courriel et télécopie

Le présent courriel contient des renseignements destinés uniquement à la personne ou à l'entité nommée dans le message. Si la personne qui lit ce message n'est ni celle à qui le message est destiné ni celle qui est responsable de le livrer au destinataire prévu, vous êtes formellement avisé qu'il est strictement interdit de lire, divulguer, distribuer ou copier ce message. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous en informer par retour de courriel et supprimer le message original.

Exemple d'un avis de protection de la vie privée – Télécopie

La présente télécopie contient des renseignements destinés uniquement à la personne ou à l'entité nommée dans le message. Si la personne qui lit ce message n'est ni celle à qui le message est destiné ni celle qui est responsable de le livrer au destinataire prévu, vous êtes formellement avisé qu'il est strictement interdit de lire, divulguer, distribuer ou copier ce message. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous en informer et détruire la télécopie originale.

Conclusion

Les avis de protection de la vie privée sensibilisent les employées et les employés à leurs responsabilités concernant le recueil, l'utilisation, la divulgation et la conservation des renseignements personnels et confidentiels. De plus, les avis de protection de la vie privée garantissent aux intervenantes et intervenants internes et externes que les renseignements personnels et confidentiels qu'ils fournissent à un Conseil scolaire ou une école seront traités de façon adéquate.

L'élaboration d'un avis de protection de la vie privée n'est pas chose facile. Il faut y mettre du temps et des efforts afin que l'avis de protection de la vie privée tienne compte des pratiques organisationnelles actuelles du Conseil scolaire.

Sources

De nombreux exemples utilisés dans le présent guide proviennent d'autres sites Web qui ont élaboré leur propre avis de protection de la vie privée. Les avis de protection de la vie privée des organisations suivantes ont servi à l'élaboration des exemples dans le guide :

- Université de l'Alberta
- Australian Sports Commission
- Industrie Canada
- Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (Ontario)
- Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (Alberta)
- Département de la Défense des États-Unis
- Département de la Justice des États-Unis
- Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
- Toronto District School Board – Plainte concernant la protection de la vie privée no MC06-63
- Simcoe County District School Board
- Privacy Preferences Project (P3P) du Consortium du Web